

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 77 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 22 Absent(s) : 2</i>
--	---	---

Date de convocation : 28 mars 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### Séance du Lundi 3 avril 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

### Point n° 2023-04-03-CM-18 :

**Rapport annuel de développement durable 2022 de l'Eurométropole de Metz.**

Rapporteur : Monsieur Philippe GLESER

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L.110-1,

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants,

CONSIDERANT que le rapport de développement durable permet de mettre en lumière, d'une part, la contribution effective des politiques de Metz Métropole aux finalités du développement durable et, d'autre part, d'offrir un regard renouvelé sur les actions de la Métropole sous l'angle des enjeux de la transition écologique et énergétique,

PREND ACTE de la présentation du rapport de développement durable 2022 joint en annexe.

Metz, le 4 avril 2023

Le Secrétaire de séance



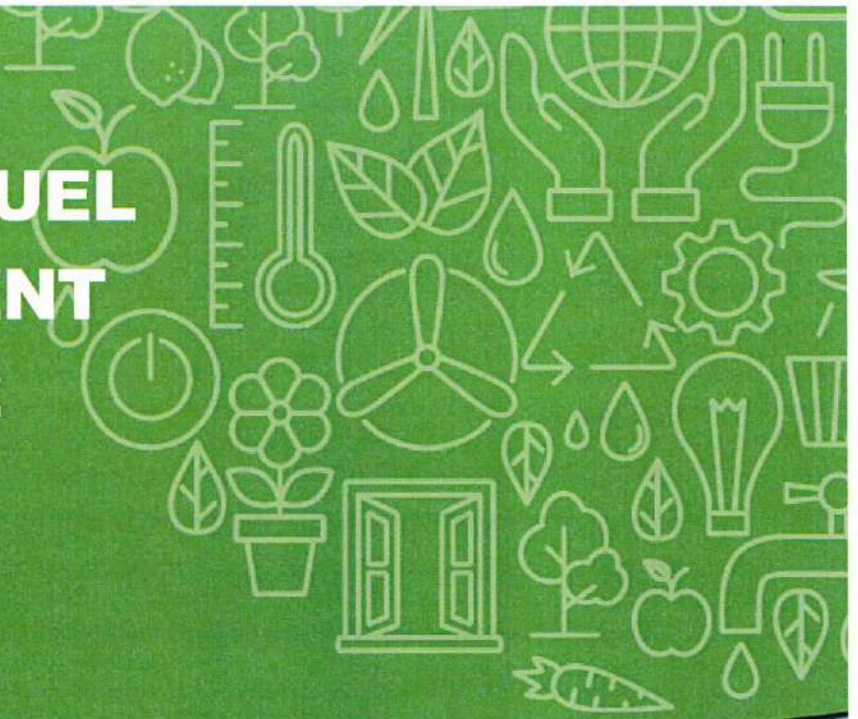
Nicolas KARMANN  
Directeur Général Adjoint

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

# RAPPORT ANNUEL DEVELOPPEMENT DURABLE 2022



PREAMBULE.....	4
CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE .....	6
DOCUMENTS-CADRES ET CONTRACTUALISATION AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE .....	7
TRANSITION ECOLOGIQUE, UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE POUR TOUS .....	8
ESPACES NATURELS METROPOLITAINS ET BIODIVERSITE.....	8
TRAME VERTE ET BLEUE .....	9
NATURE EN VILLE.....	10
TRAME NOIRE .....	10
GESTION FORESTIERE .....	12
NATURA 2000 .....	14
PAYSAGE.....	18
PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENTION DES INONDATIONS .....	20
MECENAT ET TRANSITION ECOLOGIQUE .....	23
HABITAT, AMENAGEMENT ET URBANISME .....	24
PLAN LOCAL DE L'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) .....	25
PROCEDURES DE GESTION DES PLU COMMUNAUX .....	26
REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) .....	26
CONVENTION ANRU .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
ZOOM SUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES METROPOLITAINES.....	26
STRATEGIE CLIMAT AIR ENERGIE, POUR REPENDRE A L'URGENCE CLIMATIQUE .....	27
UN CADRE POUR L'EUROMETROPOLE : LE NOUVEAU PCAET.....	29
RENOVATION ENERGETIQUE .....	32
DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES .....	35
QUALITE DE L'AIR.....	37
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	39
DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE .....	40
ÉCONOMIE CIRCULAIRE .....	41
TRI ET PRÉVENTION DES DÉCHETS.....	43
TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE.....	46
MOBILITE .....	49



## PREAMBULE

Depuis le décret d'application du 17 juin 2011 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, toutes les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de rédiger un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, le rapport a pour objectif de renforcer l'intégration du développement durable dans les projets et politiques de la collectivité, en éclairant le débat et les choix effectués.

S'il s'agit d'une obligation légale, ce bilan annuel de la collectivité doit surtout permettre une meilleure compréhension de l'action publique en matière de développement durable.

A quoi sert le rapport développement durable ?

- Informer, sensibiliser et garantir une transparence auprès des habitants,
- Discuter et échanger autour de bonnes pratiques et valoriser les actions menées sur le territoire,
- Être un support d'échange et de méthodologie pour faire un bilan des actions menées par la métropole, pour une meilleure intégration des enjeux du développement durable dans l'action métropolitaine,
- Présenter la politique globale de développement durable de la métropole.

Ce document met en évidence les actions innovantes qui ont été menées sur l'année 2021 et qui contribuent de manière effective aux cinq finalités du développement durable définies par l'Etat. Synthétique et illustré, ce rapport présente les avancées, pour mieux partager les points de réussite, les marges de progrès et les priorités à venir. Il s'appuie également sur les éléments de méthode issus de la démarche Cit'ergie (amélioration continue, transversalité du pilotage et des actions ...). Il a été construit en partenariat avec l'ensemble des directions de la collectivité.

### UN RAPPORT ALIGNE SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui constituent l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015, constituent un nouveau programme de développement durable et un langage commun. Ils se déclinent en 169 cibles ou sous-objectifs. Les ODD constituent un langage commun au niveau international comme au niveau local entre acteurs.



Le site de l'ONU précise chacun des objectifs et renvoie aux différentes cibles :  
<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

## CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE



**69%** = part des espaces agricoles, naturels et forestiers dans l'Eurométropole de Metz

- 45 communes
- 221 484 habitants
- 306km<sup>2</sup>
- 726 habitants/km<sup>2</sup>
- Un budget de 260 M€



**113 000 emplois**

114 exploitations agricoles



**132 km** d'aménagements cyclables

Plus de **7 actifs sur 10** habitent et travaillent dans la Métropole



Près de **¾ des logements** commencés en 2017 sont des logements collectifs et 80% de ces logements se situent dans le cœur métropolitain et le noyau urbain

**10 communes** concentrent 90% des emplois avec des rôles importants pour le Ban-Saint-Martin, Marly, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Saint-Julien-lès-Metz et Woippy

**4<sup>ème</sup> plus grand** réseau de chaleur de France, alimenté à 64 % d'énergies renouvelables et de récupérations



# DOCUMENTS-CADRES ET CONTRACTUALISATION AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

## Plan Climat Air Energie Territorial

Les élus métropolitains ont voté le **14 novembre 2022** la délibération portant arrêt du **nouveau Plan Climat Air Energie Territorial de l'Eurométropole de Metz** (PCAET). Le nouveau PCAET de la métropole, document-cadre stratégique pour l'écologie, se veut **plus ambitieux et plus pertinent** que son prédécesseur. Ce document réglementaire est vu comme une opportunité pour accélérer la transition écologique sur le territoire de l'Eurométropole de Metz. Il entérine des actions répondant aux grands **enjeux environnementaux et sociétaux** de notre siècle : développement des énergies renouvelables, consommation et économie responsables, rénovation énergétique des bâtiments, mobilité bas carbone, qualité de l'air et adaptation au changement climatique.

Après un **diagnostic** du territoire et une riche **concertation** avec différents acteurs, la métropole débute dès la fin 2022 la mise en place des différentes actions, directement ou de manière de transverse entre les autres organismes et documents-cadres. Le PCAET fixe des **objectifs chiffrés** aux horizons 2026, 2030 et 2050, en lien avec la **Stratégie Nationale Bas Carbone** (SNBC), le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires** (SRADDET) ainsi que les objectifs des politiques territoriales définis par les élus métropolitains lors de la réalisation du **Schéma Directeur des Energies** (SDE) et du **Schéma directeur des réseaux de chaleur urbains** (SDRCU) en 2021. Néanmoins, au-delà de la stratégie, d'objectifs qui doivent nécessairement être ambitieux, **c'est la mobilisation de toutes les forces vives du territoire** qui sera le véritable facteur de réussite. Une collectivité ne peut agir seule, face aux enjeux Climat Air Energie.

Ainsi, **l'Eurométropole de Metz a largement concerté ses habitants**, via une grande enquête en avril-mai 2022. **Elle a aussi fait réfléchir aux futurs projets différents acteurs de son territoire** : des enfants, des étudiants, des associations, les élus, les agents publics, des experts, des institutions locales... De cela résulte **un plan d'action ambitieux, acceptable socialement et porté à la fois** par la Métropole, les Communes membres et toutes les forces vives du territoire.

**Les Communes se mobilisent déjà** par des groupes de travail et en lien avec d'autres acteurs locaux, pour mettre en œuvre les projets les plus pertinents, dans un esprit de **co-production du service public**. Toutes les actions des prochaines années devront avoir pour buts d'économiser les ressources énergétiques, de limiter les gaz à effet de serre, de s'adapter à un climat futur, d'améliorer la qualité de l'air et la santé de chacun.

## Contrat Territorial Eau Climat

Avec l'approbation de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention en octobre 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a souhaité établir un Contrat de Territoire « Eau et Climat » avec l'Eurométropole de Metz autour de deux axes majeurs : l'adaptation ou l'atténuation au changement climatique et la bonne gestion du patrimoine « eau ». L'Eurométropole coordonne actuellement l'identification des projets des communes, de ses régies et des syndicats en charge de l'eau pour structurer la stratégie « eau et climat » dans toutes ses composantes sur l'ensemble du territoire. **Le CTEC a été signé début 2022.**



# TRANSITION ECOLOGIQUE, UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE POUR TOUS

## ESPACES NATURELS METROPOLITAINS ET BIODIVERSITE



**NATURA 2000**

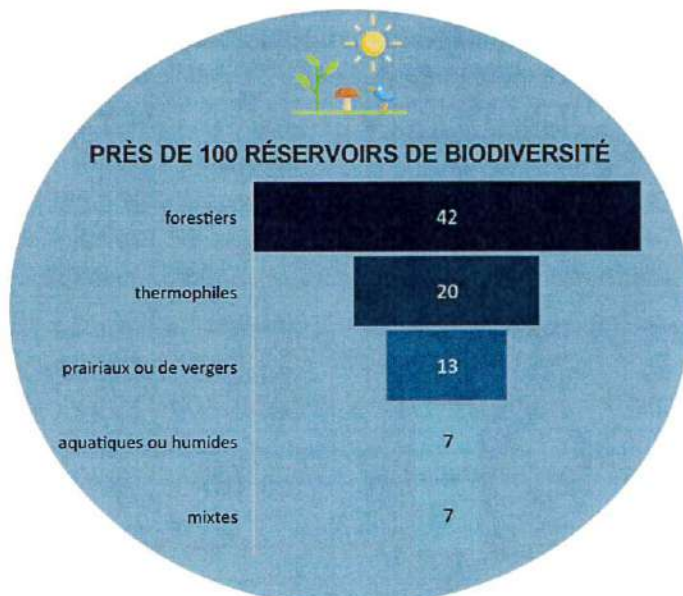
- 11 espèces d'intérêt communautaire\*** prioritaire
- 7 habitats d'intérêt communautaire\*** prioritaire
- 18 espèces d'orchidées**
- 17 espèces végétales** à forte voire très forte valeur patrimoniale
  - 3 espèces protégées au niveau national
  - 13 au niveau régional
  - 1 au niveau départemental

\*protégé à l'échelle européenne

**OBJECTIFS**

Préserver et valoriser les près de 200 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers, dont notamment les espaces naturels métropolitains (Mont Saint-Quentin, Etangs de Saint Rémy)

Elaborer et mettre en œuvre un programme de travaux pour renforcer les trames vertes et bleues et lutter contre les inondations





## NATURE EN VILLE

Le 31 janvier 2022, l'Eurométropole de Metz a adopté en Conseil métropolitain la charte de l'arbre métropolitaine ainsi que le barème d'évaluation de la valeur d'un arbre (BEVA).

La charte de l'arbre est un document incitatif que toute structure propriétaire ou gestionnaire d'arbres est invitée à signer, s'engageant ainsi à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions en faveur d'une gestion et d'une plantation raisonnée de son patrimoine arboré et arbustif. En rédigeant et signant cette charte, l'Eurométropole s'est engagée à améliorer ses pratiques en termes de connaissance, de plantation, de gestion et de sensibilisation et propose d'accompagner les futurs signataires dans la rédaction et la réalisation de leurs programmes d'actions respectifs.

Par ailleurs, en adoptant le BEVA, l'Eurométropole peut désormais donner une valeur financière à chaque arbre de son patrimoine, permettant ainsi de sensibiliser les intervenants sur le domaine public et d'être dédommagée financièrement en cas de dégâts causés aux arbres.

Pour le moment, l'Eurométropole et 5 communes ont déjà signé la charte de l'arbre et sont en train de rédiger leur plan d'actions. Et de nouvelles communes réfléchissent à s'engager très prochainement dans la démarche.

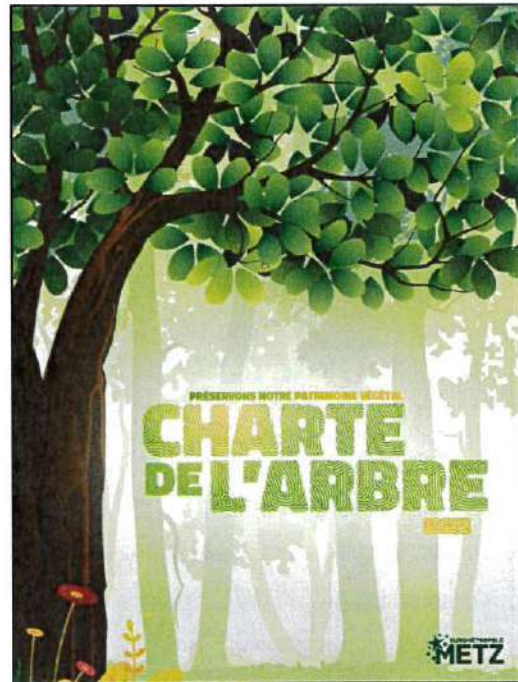
En parallèle des démarches liées à la charte de l'arbre, d'autres actions d'accompagnement et de sensibilisation des communes sont menées par l'Eurométropole sur la thématique de la nature en ville, par exemple à travers l'incitation à la gestion différenciée des espaces verts ou l'accueil de la faune comme auxiliaire.

## TRAME NOIRE

Conséquence de l'artificialisation croissante des territoires, l'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces qui vivent la nuit. À l'instar de la Trame verte et bleue (TVB) qui a été envisagée essentiellement du point de vue des espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

L'Eurométropole de Metz est lauréate de l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue 2019 et dans sa candidature elle s'est donné l'opportunité de s'emparer de la politique « Trame noire ». L'étude de la Trame noire intercommunale menée par le groupement TerrOïko – DarkSkyLab – Auddicé biodiversité a été finalisée au premier trimestre 2022.

Celle-ci vise avant tout à cartographier l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité et sert dans le cadre de la planification territoriale. Cependant, elle peut également servir de levier pour répondre aux problématiques de santé humaine et d'économie d'énergie liées à l'éclairage nocturne. Véritable outil d'aide à la décision, à la sensibilisation et à la concertation, la Trame Noire de



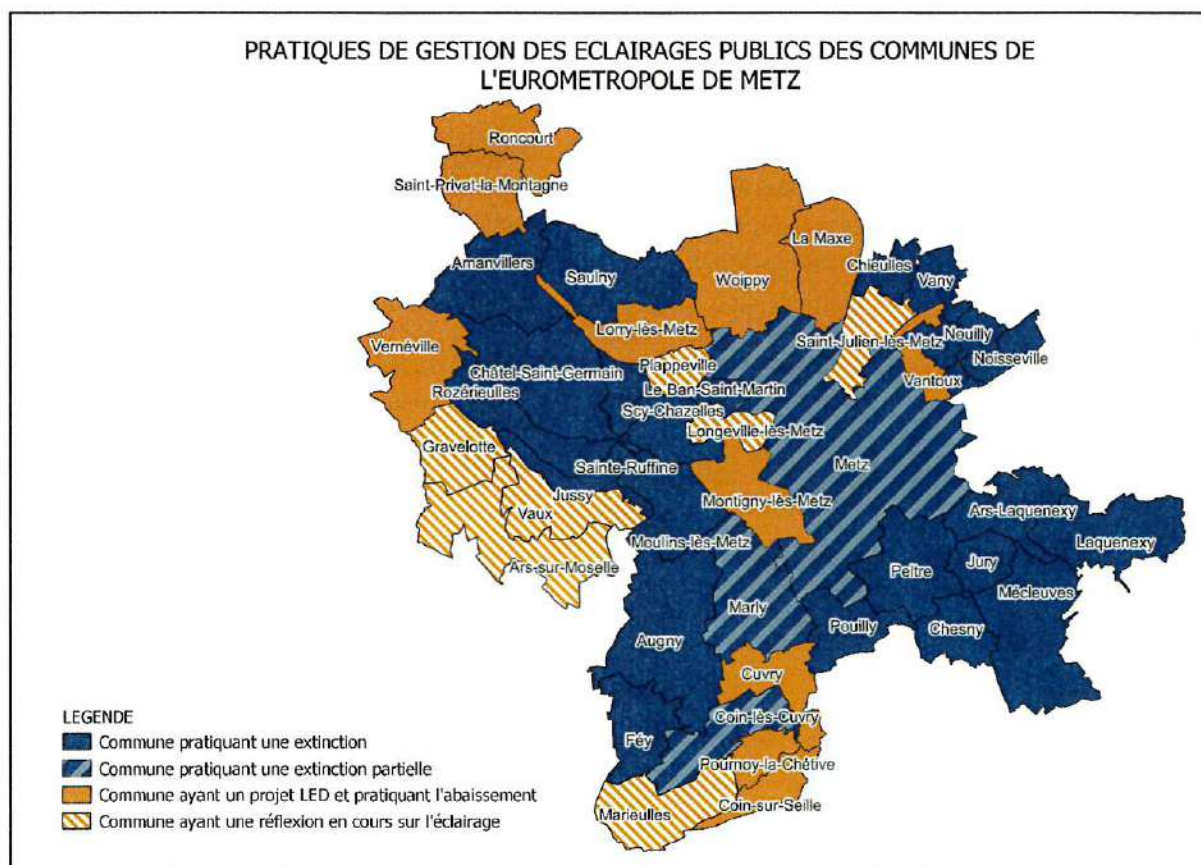
l'Eurométropole de Metz permet de bénéficier d'instruments concrets pour éclairer au plus juste des besoins.

Dans le cadre de la déclinaison de la Trame Noire sur le territoire intercommunale, l'Eurométropole a accompagné les communes volontaires à la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit mais également à améliorer la qualité de leur éclairage public de manière à réduire leur pollution lumineuse (accompagnement technique, conseils, présentations en conseil municipal et réunions publiques).

En parallèle de cet accompagnement, une matinale « Eclairage publique : Trame noire et Sobriété » à destination des élus et techniciens des communes métropolitaine a été organisée en partenariat avec le service éclairage public et réseaux et le service relations aux communes. L'objectifs était de présenter aux communes la responsabilité du Maire vis-à-vis de l'éclairage, le cadre légal, les enjeux de la pollution lumineuse et de la Trame noire ainsi que les moyens pour agir en faveur de la Trame noire et tendre vers un « éclairer mieux ».

Actuellement 28 communes de l'Eurométropole éteignent complètement ou partiellement leur éclairage en cœur de nuit, en majorité de 00h à 05h du matin. Une dizaine d'entre elles ont franchi le pas à l'automne 2022.

Les autres communes, le plus souvent mieux équipées en LED pratiquent de l'abaissement de luminosité en cœur de nuit.



Un groupe d'étudiants du Master 2 Agrosociétés, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt de l'Université de Lorraine a travaillé sur la création et le développement d'un jeu pédagogique sur le sujet de la Trame Noire. Cette activité à destination des enfants de 7 à 12 ans sera intégrée à la mallette pédagogique.

## GESTION FORESTIERE

Avec l'urbanisation, l'augmentation du temps libre et le développement des transports, la forêt est devenue un véritable poumon vert pour de nombreuses personnes. Ce rôle sociétal, déterminant pour la gestion forestière, concerne pleinement les élus communaux et métropolitains. De plus, la forêt est de plus en plus soumise aux changements climatiques et ses modes de gestions doivent alors s'adapter. L'Eurométropole de Metz est actuellement propriétaire de plus de 107 ha de forêts sur le Mont Saint-Quentin. En tant que forêts publiques, elles relèvent du Régime forestier et, conformément au Code forestier, doivent faire l'objet d'une démarche de gestion : le plan d'aménagement forestier.

Ce document, rédigé par l'ONF en tant gestionnaire unique du régime forestier, mission de service public, en collaboration avec l'Eurométropole de Metz en tant que propriétaire, vise en premier lieu à garantir, pour une durée réglementaire de 20 ans, une gestion durable des espaces forestiers.

L'objectif premier de la gestion des Forêts métropolitaines du Saint-Quentin sera d'assurer le renouvellement et l'embellissement du massif (mosaïque de milieux) et de mettre en avant les enjeux écologiques et sociaux (paysage, accueil du public, ressource en eau potable, patrimoine historique). Les enjeux de production seront secondaires.

La gestion prévue dans le cadre du plan d'aménagement correspond à un traitement en futaie irrégulière sur l'ensemble du massif, c'est-à-dire composée d'arbres d'âge et de dimension variés, de manière à garantir le maintien de l'état boisé.

Pour soutenir la biodiversité forestière et favoriser la diversité des espèces et habitats, cette gestion s'accompagnera du maintien de bois morts (sur pied et au sol), de la conservation de gros bois, de la création d'un îlot de vieillissement (3,52 ha), c'est-à-dire une zone dans laquelle les arbres continuent de croître au-delà de leur âge d'exploitabilité, ainsi que de l'identification d'un îlot de sénescence (0,82 ha), espace volontairement abandonné à une évolution spontanée de la nature.

Une partie des produits forestiers (ceux qui seront difficilement valorisables) sera abandonnée sur place pour encombrer le sous-bois et dans le même temps fixer un maximum de carbone en forêt.

Ce Plan d'aménagement forestier a été approuvé en septembre 2022 et les premières actions entreront en application en 2023.



*Crédit photo : Luc BERTAU*

L'Eurométropole de Metz a décidé de compléter le plan d'aménagement en élaborant, en parallèle, un schéma d'accueil forestier. Ce document, en cours de construction, rédigé par l'Eurométropole et l'ONF en concertation avec l'ensemble des acteurs du site, vise à bâtir une stratégie globale pour un accueil sécurisé du public en forêt.

## Les pelouses du Pays Messin



L'Eurométropole de Metz a renouvelé ses partenariats avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine et la CPEPESC Lorraine. Ces partenariats ont abouti à la mise en place d'actions tels que le suivi du pâturage sur le site Natura 2000, des animations sur les chauves-souris dans plusieurs communes, des comptages et inventaires...

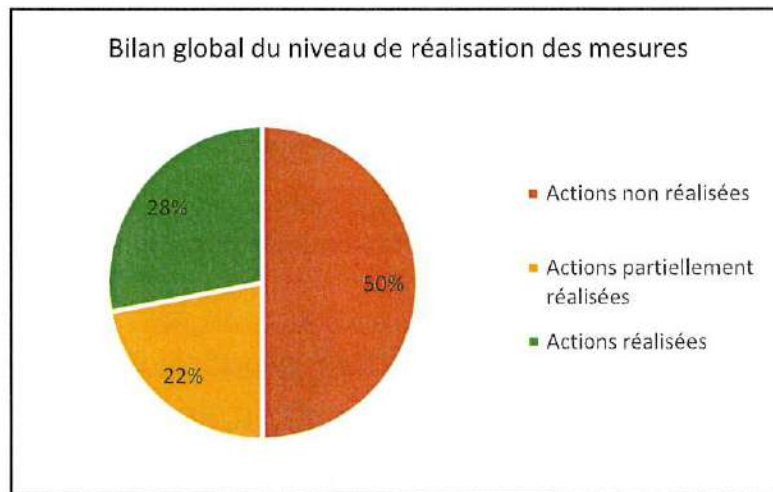
L'Eurométropole a également mis en œuvre des actions de gestion en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Elle a, à ce titre, poursuivi la mise en place de pâturage ovin comme mode d'entretien doux des pelouses calcaires du site Natura 2000 et du site classé du Mont Saint-Quentin. Cette année, le troupeau a été divisé en deux pour éviter le surpâturage : une moitié est allée pâturer les surfaces enherbées du plateau de Frescaty. Le troupeau est parti de site Natura 2000 pour la saison hivernale le 24 octobre 2022.

Par ailleurs, l'Eurométropole, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et les communes de Vaux et Jussy, ont organisé un chantier nature sur le plateau de Jussy pour faciliter la pose de clôtures pour le berger et le pâturage par le troupeau et ainsi participer au maintien de l'ouverture des pelouses calcaires. Des bénévoles sont donc venus sur site le 1er octobre afin de ramasser ce qui a été coupé et retirer les jeunes pousses de ligneux là où cela s'avérerait nécessaire.

Dans le cadre de la gestion du site classé du Mont Saint-Quentin, dont une partie est classée Natura 2000, l'Eurométropole a organisé sur ce secteur les premières Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre afin de faire connaître au public les richesses patrimoniales, architecturales et naturelles de ce site.

A cette occasion mais aussi lors d'autres manifestations (Raid Moselle Nature, Trophée des Crapauds), la tenue de stands par les agents de l'Eurométropole ont permis de sensibiliser de nombreux habitants et de distribuer les outils de sensibilisation relatifs au site.

Afin d'entamer une démarche d'actualisation voire de révision du DOCOB du site Natura 2000, l'Eurométropole a procédé à une évaluation des actions menées depuis la prise en charge de l'animation en 2013. Cette évaluation, réalisée à l'aide de la grille d'évaluation de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN), a mis en évidence que la moitié des actions inscrites au DOCOB ont été réalisées ou partiellement réalisées.



## MONT SAINT-QUENTIN



L'année 2022 a vu la programmation de la première édition des Journées Européennes du Patrimoine sur le Mont Saint-Quentin. Plusieurs visites guidées sur les thématiques historiques, architecturales et environnementales étaient proposées et largement plébiscitées (environ 150 participants) ainsi qu'un parcours libre fléché autour de quelques-uns des nombreux ouvrages militaires du site. Un « village d'accueil » de la manifestation était installé sur le col de Lessy, permettant aux associations partenaires et actives sur le site classé de communiquer avec le grand public et le sensibiliser aux

richesses et vulnérabilités du site. Une équipe d'environ 20 bénévoles, agents de l'Eurométropole, est venue renforcer l'équipe projet et la sécurité civile afin d'assurer le bon déroulé de la manifestation. Une deuxième édition est en réflexion pour 2023.

Aussi, le travail effectué par les Rangers et les Sentinelles s'est poursuivi sur l'année 2022, avec le renforcement et la pérennisation des équipes, la nomination d'un Rangers chef de secteur. La surveillance et la transmission des messages de prévention et d'informations sont toujours le maître mot.



Le chantier de sécurisation, démarré en hiver 2020, s'est poursuivi durant toute l'année 2022. Plusieurs centaines de mètres linéaires de haies mortes ont été installés pour sécuriser face aux risques de chutes. Cet aménagement offre un abri de choix à de nombreux animaux du site (rongeurs, oiseaux, reptiles, amphibiens). En plus de cela, la fermeture progressive des ouvrages militaires pour des raisons de sécurité apporte plus de quiétude aux chiroptères du site. En effet, ces espèces protégées et sensibles seront de moins en moins perturbées par la présence humaine dans les ouvrages. Aussi, un travail sur la mise en place de zones de quiétude est en cours de réflexion pour 2023.

La surface agricole de 15ha mise en reconversion entre une culture conventionnée et une prairie naturelle poursuit son cours. La parcelle est actuellement plantée en luzerne.

L'équipe en gestion du site classé a retiré plusieurs centaines de kilogrammes de dépôts sauvages d'origines variées (plaques de fibrociment, déchets de chantier, déchets ménagers, encombrants, etc), ce qui montre qu'il reste encore quelques comportements incivils à chasser.

Enfin, le travail des agents a été facilité et largement soutenu par le milieu associatif, au travers de petits travaux ou chantiers natures, encadrés par l'Eurométropole par conventions.

## PERIMETRES DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS (PAEN)

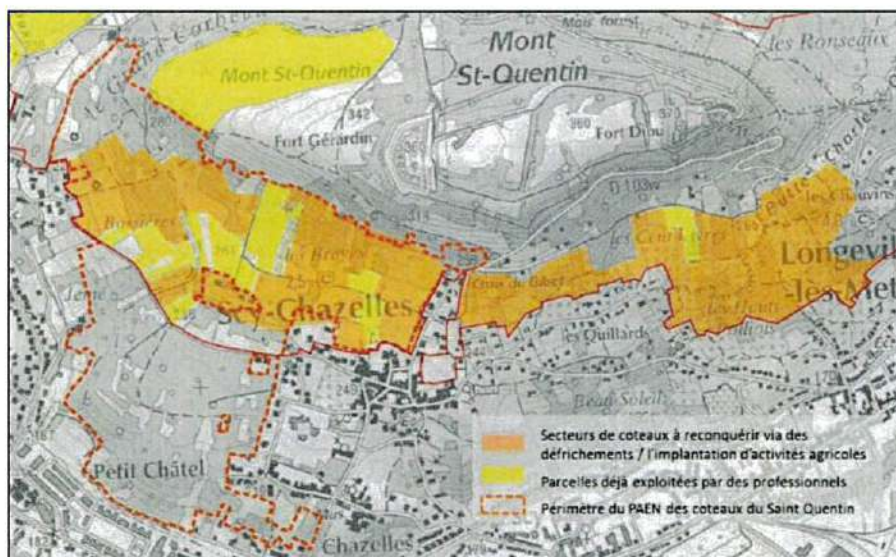
Le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, ou PAEN, est un outil d'urbanisme des départements qui associe un objectif de protection réglementaire à long terme contre l'urbanisation à une finalité de développement agricole et de protection de milieux naturels. Le dispositif comprend un périmètre de protection, un programme d'action et un droit de préemption spécifique.

Le périmètre de protection renforcée défini ne peut s'appliquer qu'aux zones Agricoles et Naturels périurbaines des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), confortant leur vocation agricole et naturelle au-delà des révisions et modifications des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ou des PLU.

Le programme d'action co-construit associé précise les aménagements et les orientations de gestion du territoire en vue de « favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages » (art. L113-21 Code de l'urbanisme).

Ainsi, sur les coteaux du Mont Saint-Quentin, entre Lessy et Scy-Chazelles, un PAEN d'une centaine d'hectares a été mis en place. Il répond à un double objectif de protection d'espaces agricoles et naturels fragiles et de revitalisation d'un coteau historiquement agricole et viticole qui a perdu sa vocation.

La mise en œuvre de ce PAEN est pilotée par le Conseil Départemental de Moselle. En 2022, l'Eurométropole de Metz a recruté une chargée de missions pour porter cette démarche d'animation foncière avec les propriétaires et accompagner l'installation de porteurs de projets professionnels (viticulture, arboriculture, apiculture, maraîchage...).



## ETANGS DE SAINT REMY

Le site des Etangs de Saint Rémy s'étend sur plus de 1 000 hectares et regroupe près de 100 plans d'eau de différentes tailles. Il occupe un positionnement stratégique et fait le trait d'union entre l'agglomération messine et la partie nord du Sillon mosellan. Il couvre 5 communes (Woippy, La Maxe, Maizières-lès-Metz, Hauconcourt et Argancy) et deux intercommunalités (Eurométropole de Metz et Rives de Moselle). Le projet tourne autour de plusieurs constats : une porte d'entrée de la métropole, peu mise en valeur, la forte présence de l'eau permettant d'imaginer plusieurs usages (loisirs nautique, pêche ...), un site à forte valeur environnementale situé à un carrefour permettant le tourisme local (véloroute, randonnée ...) et qui nécessite une sécurisation du site (dégradations, dépôts sauvages ...).

L'Eurométropole de Metz et Rives de Moselle souhaitent travailler conjointement sur ce projet. Il a ainsi été convenu par les élus des deux EPCI que ce partenariat se formalisera par la création d'un syndicat mixte, dès 2024, qui portera les investissements pour l'acquisition des terrains et leur aménagement.

Le projet du site des étangs a trois objectifs : valoriser le patrimoine naturel des étangs et sensibiliser à sa protection, développer un accueil et des activités de loisirs adaptés, et valoriser le paysage et l'histoire du site.

Au cours de l'année 2022, des installations pour lutter contre les dépôts sauvages ont été mises en place sur site par différents propriétaires : barrières, merlons... Une chargée de projet a été recrutée mi-août et la réflexion autour de la mise en œuvre du projet a été amorcée. Plusieurs échanges ont eu lieu avec l'ensemble des associations naturalistes locales pour cadrer et formaliser le travail d'inventaire faune flore qui sera mené en 2023. Des études de préfiguration seront également lancées prochainement pour collecter l'ensemble des informations nécessaires à la définition d'un programme d'aménagement du site (état des lieux, contraintes, préconisations éventuelles...). Ces études portent notamment sur les thématiques territoriale, hydraulique, hydrologique, économique, mobilité, bâtiment...

En parallèle, il est envisagé de réaliser des actions de communication et des animations sur le site des étangs en 2023, afin de faire connaître ce lieu aux habitants. Des balades d'observation de la nature, des événements sportifs, de la signalétique temporaire pourraient ainsi être mis en place.



## Ce que nous allons faire en 2023

- Mise en œuvre du Plan d'aménagement forestier, réalisation des premiers travaux sylvicoles
- Elaboration d'un Schéma d'accueil du public pour le site classé du Mont Saint-Quentin qui intègre les Forêts métropolitaines du Saint-Quentin. La réflexion portera sur l'équilibre entre préservation du site et la fréquentation en concertation avec les acteurs du site.
- Réalisation des premières études et animations sur le site des étangs de Saint Rémy
- Actualisation voire révision du Document d'Objectifs du site Natura 2000 afin de le mettre à jour, d'effectuer un suivi des actions mises en place, de réaliser de nouveaux inventaires et d'identifier de nouveaux enjeux le cas échéant.
- Réalisation de travaux de restauration de continuités écologiques sur des ouvrages d'art pour permettre à la faune de franchir plus facilement les infrastructures routières

## PAYSAGE

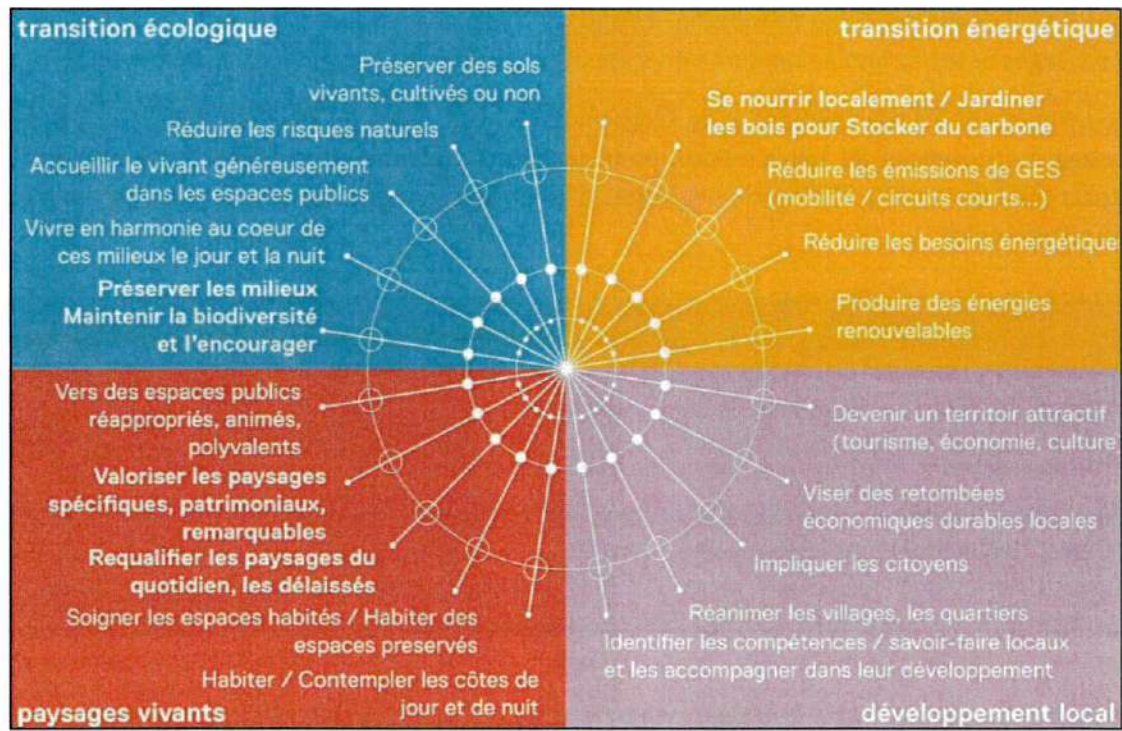
Le paysage qui nous entoure évolue en permanence. Sans attention particulière, cet élément si essentiel à la qualité de la vie peut se détériorer. C'est la raison qui a poussé l'Eurométropole et les élus de 13 communes à travailler dès 2019 sur un Plan paysage des côtes de Moselle. Après une phase d'étude sur le terrain menée en 2021, un plan d'action a été rédigé et finalisé au premier trimestre 2022 en partenariat avec les élus communaux.

Le Plan paysage repose sur trois volets :

- Le diagnostic, qui sur la base de l'analyse du paysage et des dynamiques paysagères permet d'aboutir à la formulation des enjeux,
- La détermination des objectifs de qualité paysagère,
- La définition d'un plan d'action

Quatre objectifs majeurs ont été définis à l'échelle des côtes de Moselle :

- L'objectif transition écologique : faire émerger un socle écologique solide, résilient, capable de s'adapter au changement climatique et d'en réduire les effets.
- L'objectif transition énergétique, vers un territoire à énergie positive : dessiner les paysages de cette transformation.
- L'objectif paysages vivants, connus et lisibles, pour des paysages compris, connus, reconnus, racontés, qui rassemblent, qui s'adaptent.
- L'objectif développement local : dessiner le cadre de vie et les paysages d'un territoire animé, inscrit dans une dynamique durable (économique, solidaire, sociale, culturelle...)



Les quatre OQP territoriaux dans le détail - Plan Paysage des Côtes de Moselle

Ces objectifs territoriaux ont également été complétés par des objectifs par secteurs sur les différentes communes.

L'étude est à retrouver sur le site internet dédié : <https://paysagescotesdemoselle.com/>



Une balade paysagère ouverte au public a été organisée en avril 2022 à l'issue de la dernière réunion d'élaboration du Plan Paysage. Cette balade, depuis le parvis de l'Opéra-Théâtre jusqu'au parc du Grand Pâtural à Longeville-lès-Metz s'est accompagnée de lectures, récits et explications sur l'évolution des paysages, les mobilités ou encore le paysage nocturne.

Une Balado-Clair-de-Lune a été organisée en septembre 2022 à destination des élus. Cette balade proposait au public d'aborder et de (re)- découvrir de nuit les espaces et les paysages des Côtes de Moselle sur les communes situées entre Ars-sur-Moselle et Saulny, soit les 13 communes concernées par le Plan Paysage des Côtes de Moselle. Il s'agissait d'une déambulation interactive qui met en valeur les paysages et le patrimoine nocturne en s'appuyant sur des prototypes lumineux low-tech.

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée à la Trame Verte et Bleue et au Paysage a été rédigée au sein du PLUi, pour permettre notamment la bonne prise en compte de l'aspect paysage dans la réalisation de projets d'aménagement à la fois aux échelles communales et intercommunales.

## Ce que nous allons faire en 2023

- Etendre la prise en compte du paysage à l'ensemble du territoire métropolitain,
- Développer la mise en œuvre des projets communaux et territoriaux identifiés par le plan d'action du Plan Paysage des Côtes de Moselle

## PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENTION DES INONDATIONS

**Bassin versant du ruisseau Saint-Pierre** : suite aux inondations du 8 avril, deux études hydrauliques ont été menées afin de protéger la ZAE de PELTRE ainsi que celle du Breuil à JURY. Pour cette dernière, une démarche d'acquisition foncière a également été effectuée afin d'envisager des travaux de protection en 2023.

**Bassin versant de ruisseau de la Ramotte** : dans la continuité du programme de renaturation qui s'est achevé en début d'année par la mise en œuvre des plantations, une étude hydraulique a été lancée en amont de l'A31 afin d'améliorer le niveau de protection contre les inondations. Outre le possible retour

du cours d'eau dans son talweg naturel, l'objectif principal est d'implanter et dimensionner un système d'endiguement visant à retenir un maximum d'eau sur la partie amont du bassin versant.

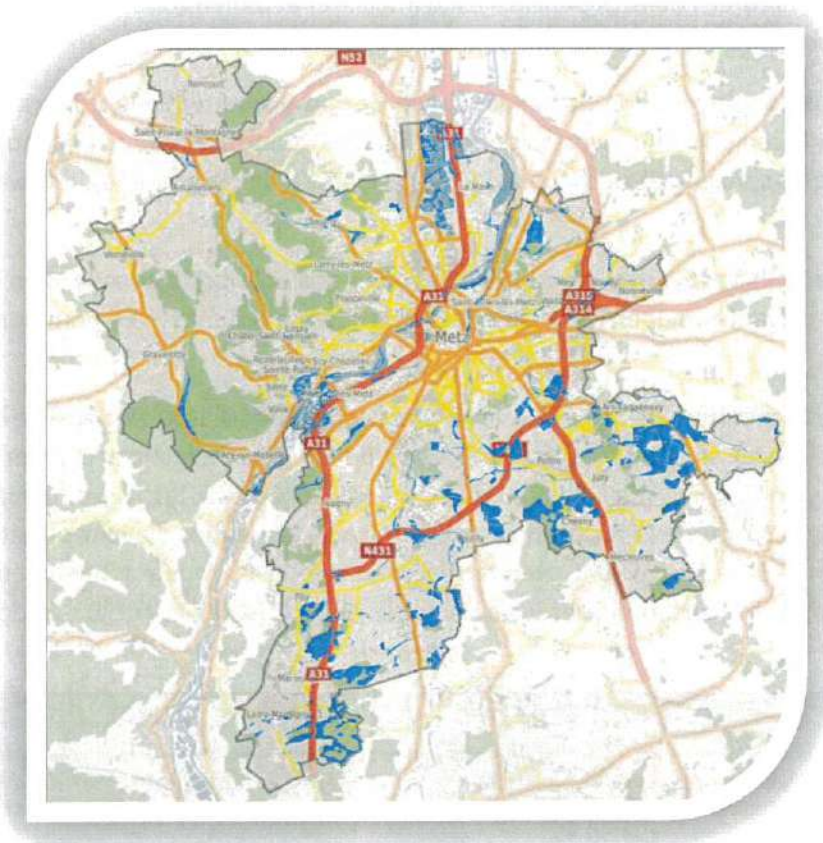
**Bassin versant du ruisseau de Saulny** : après la validation de l'avant-projet, l'année 2022 a été consacrée, pour l'essentiel, à la réalisation d'investigations techniques complémentaires (diagnostic amiante, levés topographiques, sondages géotechniques) visant à élaborer le programme de travaux (PRO).

**Bassin versant du ruisseau de Vallières** : le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en avril. S'en est suivi le lancement des études d'avant-projet en partenariat étroit avec la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange.

**Bassin versant du ruisseau de Montvaux** : les travaux de renaturation de l'Espace Naturel Sensible des "Etangs du Pâquis et de la Saussaie" se sont achevés par la pose de deux panneaux d'accueil et de quatre pupitres thématiques valorisant les mares, la renaturation du cours d'eau, les zones humides ainsi que la zone d'écopâturage. En sus de la finalisation de ces travaux, les études d'avant-projet se sont poursuivies sur le restant du bassin versant avec la réalisation de levés topographiques, une modélisation hydraulique et de la concertation avec les communes et partenaires financiers associés au projet.



**Inventaire des Zones Humides** : les deux dernières phases composant cet inventaire ont été réalisées, à savoir la hiérarchisation des zones humides ainsi que l'élaboration du plan d'actions. La cartographie ci-dessous des zones humides du territoire a également permis de nourrir l'état initial de l'environnement préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).



## Ce que nous allons faire en 2023

**Bassin versant Saint-Pierre** : travaux de protection contre les inondations de la ZAE du Breuil à JURY / Etudes d'Avant-Projet pour la lutte contre les inondations de la ZAE de PELTRE ;

**Bassin versant Ramotte** : Finalisation des études d'Avant-Projet / Premiers travaux en fonction de la nature du dossier réglementaire et de sa validation par les services de l'Etat ;

**Bassin versant Montvaux** : Travaux de protection contre les inondations au lieu-dit du Goglo à CHATEL-SAINT-GERMAIN / Conventionnement avec les riverains / Premiers travaux de renaturation en fonction de la nature du dossier réglementaire et de sa validation par les services de l'Etat ;

**Bassin versant Saulny** : Finalisation du programme de travaux (PRO) / Elaboration puis dépôt du dossier d'autorisation auprès des services de l'Etat / Conventionnement avec les riverains ;

**Bassin versant Vallières** : Finalisation des études d'avant-projet / Elaboration du programme de travaux relatif au volet "renaturation" ainsi que du dossier réglementaire / Conventionnement avec les riverains / Echanges politiques avec la CCHCPP sur la clé de répartition financière afférente au programme prévisionnel de travaux de lutte contre les inondations ;

**Inventaire des Zones Humides** : Validation politique de l'inventaire (Conférence des Maires / Bureau Délibérant) puis mise en œuvre du plan d'actions en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

## MECENAT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Dans le cadre de l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine 2022 sur le Mont Saint-Quentin, l'Eurométropole de Metz a pu bénéficier de matériel et de services dans le cadre de partenariat et de mécénat. Notamment, l'association Les petites Cantines ont tenu un stand de vente de produits pour les personnes participant aux journées, l'entreprise FrigoEst a prêté un camion frigorifique pour les aliments nécessaires aux Petites Cantines et la société Essi a fourni des chevalets indiquant les itinéraires à suivre sur le site à l'occasion de ces Journées.



# HABITAT, AMENAGEMENT ET URBANISME

## HABITAT

Depuis janvier 2021, l'Eurométropole de Metz est délégataire des aides et peut donc directement :

- Délivrer des agréments et des financements aux bailleurs sociaux pour réaliser des opérations de logements aidés (construction, acquisition, réhabilitation, démolition, location-accession),
- Attribuer des aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat privé.

Pour 2022-2023, à ces crédits de droit commun viennent s'ajouter les crédits spécifiques de « France Relance », visant notamment les opérations de restructuration lourde avec rénovation thermique du parc social.

### 1. AIDES DE L'EUROMETROPOLE AU LOGEMENT SOCIAL

Afin d'encourager une offre sociale sur son territoire, la Métropole accompagne depuis 20 ans les opérations de logements sociaux et de résidences sociales (production neuve, acquisition-amélioration, réhabilitation, démolition) sur son territoire. Elle garantit également les emprunts des opérations, en contrepartie du contingent réservataire réalisé au profit des communes.

Un règlement particulier d'intervention encadre les conditions et le montant de ces aides.

En 2022, 2M€ ont ainsi été attribués aux bailleurs sociaux pour la production de 92 logements et la réhabilitation de 718 logements.

### 2. LES AIDES DE L'EUROMETROPOLE A LA RENOVATION ET L'ADAPTATION DU PARC PRIVE

Plusieurs dispositifs sont portés par l'Eurométropole de Metz à ce jour :

- L'OPAH

La 5<sup>ème</sup> année de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) s'est achevée en octobre 2022 et fort de son succès, le dispositif a été prolongé une année supplémentaire afin de lancer en parallèle une étude pré-opérationnelle en vue de la future OPAH. En 2022, 52 logements économes de propriétaires occupants et 8 logements de propriétaires bailleurs ont ainsi été rénovés et ont bénéficié de subventions Anah au titre de la précarité énergétique.

Pour 2023, un objectif de 82 logements a été fixé visant des travaux de lutte contre la précarité énergétique.

- Les copropriétés dégradées

Au cours de l'année 2022, deux copropriétés de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) de Metz Borny ont bénéficié de subventions Anah pour un montant de 4 millions d'euros (copropriétés Fantenotte et Danielle) concernant notamment des travaux de rénovation énergétique.

L'Eurométropole de Metz a également reconduit en 2022 l'OPAH de la copropriété Gabriel Pierné à Metz-Sablon pour 3 ans. A cet effet, un programme ambitieux de travaux de rénovation énergétique a pu être lancé. Au cours de ces 3 années d'opération, ce sont près 1.2M € de travaux (tout confondus) qui sont prévus pour redresser cette copropriété en difficulté.

- L'étude OPAH-OPAH-RU dans le cadre de l'ORT

Une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'OPAH Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée fin 2022. Cette étude, d'une durée d'un an, a pour but de cibler les secteurs anciens qui concentrent les problématiques liées à la vacance des logements, à des phénomènes importants de dégradations voire d'habitat indigne.

La 1<sup>ère</sup> phase d'étude a été dédiée au diagnostic du territoire et dans ce cadre, des diagnostics en marchant ont été réalisés en novembre 2022 sur les 6 communes signataires de la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

L'objectif de l'étude est d'affiner les besoins et de préparer les conventions avec l'ANAH afin de relancer les dispositifs d'ici fin 2023 visant à poursuivre la rénovation du parc privé ancien sur les communes de l'Eurométropole.

### 3. LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Parmi les 6 quartiers prioritaires de l'Eurométropole de Metz, 4 présentent des dysfonctionnements urbains importants et peuvent prétendre au concours de l'ANRU (agence nationale de rénovation urbaine) : 1 quartier d'intérêt national, Borny à Metz, et 3 quartiers d'intérêt régional : Bellecroix, Patrotte-Metz-Nord, et Saint-Eloy-Boileau-Pré Génie, quartier intercommunal sur Woippy et Metz.

En 2021, une convention globale a été signée concernant ces 4 quartiers, visant à transformer en profondeur les quartiers prioritaires, en améliorant le cadre de vie et en favorisant la mixité sociale, et permettre ainsi une meilleure intégration des quartiers à la dynamique territoriale de l'Eurométropole. Ainsi, plusieurs démolitions ainsi que des réhabilitations de logements sociaux sont prévues dans ces quartiers.

En 2022, les projets urbains des quartiers Bellecroix et Patrotte Metz-Nord ont été revus en profondeur et présentés au Comité d'Engagement de l'ANRU et un avenant sera signé en 2023 intégrant les nouvelles orientations des élus. Des réunions publiques se sont tenues sur cette période pour présenter les projets aux habitants et échanger avec eux sur les évolutions à venir dans leur quartier.

Sur le quartier de Borny, une actualisation du programme urbain est prévue en 2023, qui sera présentée à l'ANRU en fin d'année ou début 2024.

## PLAN LOCAL DE L'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Au premier semestre 2022, tous les cahiers thématiques du **diagnostic du PLUi** (attractivité, mobilité et déplacements, économie et commerce, morphologie et patrimoine, agricole, intégration commune de Roncourt) ainsi que **l'état initial de l'environnement** ont été finalisés et mis à la disposition du public (dossiers de concertation dans les mairies, site internet du PLUi, exposition itinérante, ...).

À la suite de l'intégration de la commune de Roncourt à l'Eurométropole de Metz (et au PLUi), un deuxième débat sur les orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) a été organisé en avril 2022 au sein du Conseil métropolitain.

Une grande partie de l'année 2022 a été consacrée à traduire le PADD sous forme de règlement (graphique, écrit) et **d'orientations d'aménagement et de programmation** (OAP : sectorielles ou thématiques). Pour cela, de nombreux échanges et ateliers de travail avec les élus ont été menés. Il existe donc, par exemple, dans le PLUi une **OAP trame verte et bleu/paysage** ainsi qu'une **OAP énergie**

**et climat** réalisées en transversalité avec la direction transition écologique. Etant donné le profil varié des communes (urbaines, périurbaines, rurales), le PLUi regroupe les 45 communes en trois plans de secteur, chacun étant doté d'un règlement et d'orientations d'aménagement et de programmation qui lui sont propres. Les continuités écologiques identifiées dans la Trame Verte et Bleue métropolitaine ont été reprises dans le règlement du PLUi afin que le minimum d'urbanisation puisse y être développé et ainsi de protéger ces espaces importants pour la biodiversité.

Parmi les principales orientations du PADD, la **réduction de la consommation foncière** a été traduite sur les plans de zonage ; le nombre et la surface des zones à urbaniser (AU) ont été fortement restreints. De plus, le **règlement du PLUi repère et protège les différentes continuités écologiques** (avec une trame spécifique conditionnant l'usage des sols), ainsi que les zones humides de la métropole. Dans les zones constructibles, ce sont des dispositions instaurant un **coefficient minimum** de pleine terre à préserver, ou imposant la végétalisation et/ou l'installation de panneaux solaires sur les toitures terrasses, qui sont prescrites.

## PROCEDURES DE GESTION DES PLU COMMUNAUX

Les dernières procédures de modifications et modifications simplifiées de PLU communaux ont été approuvées en décembre 2022. Les PLU n'évolueront plus car le **PLUi prendra le relai très prochainement**.

La modification du PLU de Longeville-lès-Metz a permis de surseoir à l'urbanisation de la zone à urbaniser 1AUH « Les coteaux du Saint-Quentin » (1,2 ha) en la reclassant en zone 2AU. Ce changement de zone est une première étape, qui peut être réalisé par le biais de la modification du PLU. L'objectif final étant, conformément au souhait des élus de Longeville-lès-Metz et de la métropole, de reclasser toute la zone 2AU des coteaux en zone naturelle et forestière (N) dans le cadre du PLUi ; soit **6,6 ha qui seront restitués aux espaces naturels**.

## REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI)

À la suite de la finalisation du diagnostic, présenté à la population lors de réunions publiques en février 2022, la démarche s'est poursuivie avec la définition, par les élus, des grandes orientations du RLPI. Celles-ci ont été soumises au débat au sein du Conseil métropolitain du 04 avril 2022.

Puis en mai 2022, le travail avec les représentants élus des 45 communes au sein d'ateliers, a permis aux maires de faire des choix réglementaires s'inscrivant dans les orientations préalablement définies. Les règles envisagées de nature à mieux encadrer le développement de la publicité visible du domaine public et à rendre plus qualitatives les enseignes des activités commerciales, visent à protéger et valoriser le cadre de vie métropolitain et ses paysages.

## ZOOM SUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES METROPOLITAINES

- **Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Pointe Sud** : les travaux de plantation ont été finalisés avant l'été, mais les conditions météorologiques ont entraîné des pertes qui devront être remplacées en 2023.

- **ZAC du Domaine de Frescaty** : le Rilleau, petit cours d'eau longeant la ZAC en partant du plateau pour rejoindre la Moselle à l'arrière du magasin CORA, a été renaturé. Cette opération a permis de sortir plusieurs tonnes de déchets et une ganivelle (barrière constituée de lattes de bois maintenues par du fil de fer) a été mise en place pour préserver le cours d'eau.
- **Reconversion du Plateau de Frescaty** : la première partie du parcours pédagogique a été livrée. L'engagement pour 2023 consiste à étendre d'un kilomètre ce parcours ainsi qu'à installer les premiers panneaux d'information. Les études faunes et flores ont été lancées et permettront d'alimenter les documents d'urbanisme de création et de réalisation de la ZAC de Frescaty, mais aussi le volet pédagogique du parcours.
- **Installation de pâturage ovin** en hiver 2022 : pour proposer des surfaces pâturables complémentaires au troupeau pâturant sur le site Natura 2000, celui-ci a été installé sur le plateau de Frescaty : jusqu'en mars sur les surfaces fauchées et toute l'année sur le reste des surfaces prairiales.

## Ce que nous allons faire en 2023

### Zones d'activités économiques métropolitaines :

- Reprise des études de faisabilité pour la mise en place d'un verger « pédagogique » sur le plateau de Frescaty.
- Signature des premiers baux ruraux sur la zone agricole du plateau.
- Pérennisation de l'éco pâturage sur le plateau de Frescaty pour d'une part contribuer à la réduction des coûts d'entretien et d'autre part apporter un côté bucolique au site.
- Elaboration du schéma de développement des ZAE, avec en ligne de mire l'enjeu de végétalisation.

### PLUi et RLPi :

- Les projets de PLUi et RLPi seront arrêtés par le conseil métropolitain, et le bilan de la concertation sera tiré. Les projets seront ensuite soumis à enquête publique, avant d'être approuvés en 2024. Ces documents sont favorables à la préservation de l'environnement et au développement durable, et apportent une réelle plus-value par rapport aux documents communaux actuellement en vigueur.